



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181127-BUR-AG-18-082-
DE
Date de réception préfecture : 05/12/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 27 novembre 2018

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché n° 180029CGT : Projet TEPCV - Travaux de passage en LED de l'éclairage de la piscine de la Carbonite.

L'an deux mille dix-huit, le 27 novembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGIO.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Noël LUIGGI, Françoise VESPERINI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Marché n° 180029CGT : Projet TEPCV - Travaux de passage en LED de l'éclairage de la piscine de la Carbonite.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée pour l'attribution du marché de travaux de passage en LED de l'éclairage de la piscine de la Carbonite (projet TEPCV) ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché n°180029CGT : Projet TEPCV - Travaux de passage en LED de l'éclairage de la piscine de la Carbonite.

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant au groupement solidaire « SARL Société d'Installation Générale en Electricité et Climatisation (SIGEC) : co-traitant n°1 mandataire, sis 20600 Furiani, n°siret 389 872 607 000 20 / EGC RISPOLI Philippe : cotraitant n°2 sis 20246 Rapale, n°siret : 509 313 805 000 12 », pour un montant de 38 000 € HT ;

Bureau du 27 novembre 2018

OBJET : Marché n° 180029CGT : Projet TEPCV - Travaux de passage en LED de l'éclairage de la piscine de la Carbonite.

AUTORISE

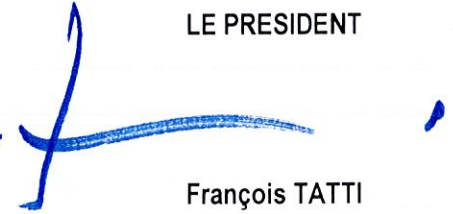
Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.